

225C0889
FR0011981968-FS0437

2 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDSLNE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 juin 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le 26 mai 2025, le seuil de 5% du capital de la société WORLDSLNE et détenir 14 549 837 actions WORLDSLNE représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et 4,44% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDSLNE hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, (i) 12 309 actions WORLDSLNE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat, (ii) 83 351 actions WORLDSLNE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *right to recall lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat et (iii) 7 090 000 actions WORLDSLNE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *long call options* » portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'entre le 5 mai 2026 et le 1^{er} juin 2026.

¹ Sur la base d'un capital composé de 283 571 633 actions représentant 327 795 740 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.